Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Commerces et restaurants : calendrier et conditions de déconfinement



Alors que la deuxième phase du déconfinement et la réouverture des lieux non-essentiels approche, Matignon a divulgué les détails des prochaines étapes. Tour d'horizon des mesures concernant les commerces et les restaurants.

Les commerces

Le 19 mai sonne la fin de la liste des commerces essentiels et non essentiels. Tous les commerces pourront rouvrir et devront respecter une jauge d'un client tous les 8m². Les plus petits commerces seront en mesure d'accueillir qu'une seule personne à la fois. A partir du 9 juin, les commerces verront la jauge de public abaissée à 4m² par client en intérieur. A partir du 30 juin, les limites de jauges seront entièrement levées. Toutefois, dans les centres commerciaux, un protocole sanitaire renforcé devra respecter la jauge d'une personne pour 10m², ainsi qu'un renouvellement de l'air puissant à l'aide de centrales d'aération performantes.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Les restaurants

Seuls les restaurants et les cafés avec terrasse pourront rouvrir à partir du 19 mai. Conformément aux mesures de distanciation, les établissement pourront accueillir à 50% de leur capacité et les tables ne dépasseront pas six personnes. Autre nouveauté : les restaurants d'hôtel auront le droit d'accueillir les clients sur leurs terrasses entièrement rouvertes. A partir du 9 juin, les cafés et les restaurants pourront à nouveau accueillir des clients à l'intérieur des salles, sur des tables de six personnes maximum et dans le respect du protocole sanitaire. A partir du 30 juin, les limites de jauge dans les établissements recevant du public seront levées. Les restaurants et bars en intérieur recevront à 100% de leur capacité d'accueil (service au bar inclus).

Pour rappel : les centres commerciaux du Vaucluse

Malgré la première phase du déconfinement, les centres commerciaux et galeries marchandes attenantes de plus de 10 000 m² restent fermés en Vaucluse jusqu'au 18 mai prochain. Dans le département, cette décision concerne ainsi les magasins suivants :

- le centre commercial Cap sud à Avignon
- Castorama Avignon
- Ikea Vedène
- Leroy Merlin Le Pontet
- Alinéa Le Pontet
- la galerie marchande Mistral 7 à Avignon
- la galerie marchande Avignon-nord
- la galerie marchande Carrefour-Courtine Avignon
- la galerie marchande Leclerc Apt
- la galerie marchande Auchan Cavaillon
- la galerie marchande Hyper U Pertuis
- la galerie marchande Carrefour Orange
- la galerie marchande Leclerc Carpentras
- la galerie marchande Leclerc Bollène
- la galerie marchande Leclerc Valréas

Ouverture des commerces le dimanche ?

Afin de compenser le manque à gagner résultant des semaines de fermeture, certains commerçants réclament l'autorisation d'ouvrir le dimanche. Une requête à laquelle le ministre de l'économie Bruno Le Maire se dit favorable. « Nous allons regarder cela avec Elisabeth Borne, mais c'est une demande qui me paraît parfaitement légitime. Je me mets à la place de tous ces commerçants, qui ont perdu énormément de chiffre d'affaires pendant ces mois de fermeture, ils veulent redémarrer vite et fort. Surtout, tous ceux qui veulent travailler doivent pouvoir le faire » a-t-il ainsi indiqué lundi dernier sur France Info.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Vente à emporter et limitation de la vente d'alcool

Par ailleurs, la livraison à domicile n'est autorisée que jusqu'à 22h dans le département du Vaucluse.
La vente à emporter de boissons alcoolisées sur la voie publique ainsi que dans les bars, restaurants et hôtels, lorsqu'elle n'est pas accompagnée de la vente de repas (article 3-1 du décret du 29 octobre 2020) reste interdite. La consommation d'alcool sur la voie publique et dans les espaces ouverts au public est également interdite par arrêté préfectoral. Les buvettes et points de restauration debout sont fermés dans les établissements recevant du public debout et/ou itinérant dont l'ouverture n'est pas interdite par le décret du 29 octobre 2020 modifié ainsi que dans l'espace public couvert ou de plein air.
La diffusion de musique amplifiée sur la voie publique n'est toujours pas autorisée. Les activités dansantes, dans tous les établissements recevant du public dont l'ouverture n'est pas interdite, ainsi que dans l'espace public couvert ou non, demeurent interdites. Les braderies, vides-greniers, brocantes, ventes au déballage et foires sont également interdits.

L.M

Gel : Jean Castex annonce un fonds d'un milliard pour les agriculteurs

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



Le Premier ministre a annoncé samedi le déblocage d'une aide exceptionnelle pour les viticulteurs et arboriculteurs frappés par l'épisode de gel intense. Les professionnels pourront être indemnisés jusqu'à 40 % pour les pertes les plus importantes. Dans le Vaucluse, les élus se sont majoritairement mobilisés afin de soutenir le monde agricole grandement menacé.

Face à la catastrophe, des mesures d'urgence seront rapidement déployées : année blanche de cotisations, dégrèvements de taxes foncières sur le non bâti (TFNB), mobilisation des dispositifs existants en matière d'activité partielle et de Prêt garanti par l'Etat (PGE). Une enveloppe d'urgence sera par ailleurs allouée aux Préfets pour apporter un soutien immédiat aux exploitations les plus en difficulté.

Pour les autres filières qui ont été très touchées et qui ne sont pas aujourd'hui couvertes par ce régime de calamités agricoles, notamment les viticulteurs, un « soutien exceptionnel » similaire sera mis en place. Les agriculteurs assurés bénéficieront aussi du soutien de l'Etat et seront ainsi mieux indemnisés.

En l'attente de ces aides qui nécessitent de connaitre l'ampleur des pertes agricoles, « une avance forfaitaire basée sur la perte de chiffre d'affaires mensuel » sera accordée. Ce fonds exceptionnel sera aussi ouvert aux entreprises aval de ces filières, qui seront impactées par l'absence de récolte à conditionner ou à transformer.

Jean Castex a notamment demandé d'accélérer les travaux de réforme de l'assurance récolte et a annoncé le doublement de l'enveloppe du plan de relance dédiée à la protection contre les aléas climatiques. Certaines de ces mesures restent à préciser par le ministre de l'Agriculture, qui réunira une nouvelle fois la cellule de crise dans les tous prochains jours.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Contrat-Région 2021-2027, La Région Paca engage 130M€ pour 14 projets en Vaucluse



En tout, la Région Sud engagera 2 milliards d'euros de travaux, au cours de l'année 2021, au profit des six départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont 130M€ seront destinés au Vaucluse.

Parmi les 14 projets financés

Parmi les 14 projets d'ores et déjà financés en Vaucluse en voici six d'envergure comme, par exemple, la mise en œuvre du Grand site de Fontaine de Vaucluse pour un montant global de 3,18 M€ ; la construction du Pôle de recherche et de conservation du patrimoine vauclusien -incluant les Archives départementales- à Avignon pour un montant global de 27,75 M€ ; la restructuration des abords du Calavon pour un montant global de 6,20 M€ ; la modernisation des déchetteries du territoire – Objectif zéro déchet plastique et optimisation de la collecte en vue d'une réduction des déchets sur la Communauté d'agglomération Lubéron Mont-de- Vaucluse pour un montant global de 1,15 M€ ; l'aménagement d'un quartier durable autour du sport, bien-être et santé à Monteux pour un montant global de 8 M€ ; le projet d'interconnexion des services d'alimentation en eau potable entre le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement de la région de Sault (Siaepa) et le Sie Durance-Ventoux pour un montant global de 12 M€.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Dynamisme

En Janvier dernier, Renaud Muselier, président des Régions de France signait, aux côtés de Jean Castex, Premier ministre, un Contrat-Région de France 2021-2027 doté de 5,1 milliards d'euros pour l'ensemble du territoire.

Dans le détail

«Ainsi, la Région s'engagera d'ores et déjà sur une première salve de projets structurants, soit plus de 1,5 Milliards d'euros de travaux pour 720M€ dont 360M€ de la Région précisait Renaud Muselier, président de la Région Sud. Une deuxième salve sera entérinée en décembre prochain pour plus de 500M€ de travaux, permettant de porter notre effort global en 2021 à hauteur de 2 milliards d'euros de travaux engagés. »

« Le même jour, l'Assemblée plénière votera 193M€ engagés par l'Etat et la Région pour des projets de logement étudiant et de vie étudiante. Concrètement, plus de 1 100 nouveaux logements sur les sites universitaires seront construits : 600 à Marseille, 80 à Avignon, 396 à Nice et 53 à Toulon. »

« Ces chiffres ont un sens : 116 projets très précis et structurants pour la région vont pouvoir démarrer et voir le jour grâce à cette mobilisation historique de moyens financiers : ce Contrat d'avenir représente deux fois et demi les moyens financiers du précédent Contrat de Plan Etat-Région ! »

« Avec un complément de 10 milliards d'euros de fonds européens que nous allons obtenir pour notre Région, notre avenir est financé de façon claire et lisible. Tous nos efforts sont aujourd'hui concentrés sur un seul objectif : le retour à la vie, le plus tôt possible, en accélérant la vaccination, avec nos autotests, pour retrouver nos restaurants, nos théâtres, nos cafés en terrasse, nos stades, et revenir à la vie !», conclut Renaud Muselier.

Maregionsud.fr